

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEPT MARS (07/03/2024)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 1<sup>ER</sup> mars 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS : 28**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Laure POUTEAU, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES : 5**

Mme Nicole LAFFINEUR (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Jean-Christophe THIERS (représenté par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Guy LOURMEDE est nommé secrétaire de séance.

## MARCHES PUBLICS

07 – 07 mars 2024

### ***7. Convention de groupement de commandes entre la ville et le centre communal d'action sociale : Fournitures administratives, scolaires, matériel pédagogique, papier reprographie et dictionnaires***

Rapporteur : Madame Danièle SCHATTEL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-21,

**Considérant** la prononciation de résiliation des accords-cadres pour l'ensemble des lots,

**Considérant** la nécessité de relancer une consultation pour les fournitures administratives, scolaires, matériel pédagogique, papier reprographie et dictionnaires,

**Considérant** la volonté de constituer un groupement de commandes avec le CCAS,

**Considérant** le projet de convention de groupement de commandes ci-annexé,

**Considérant** le rapport de Monsieur Romain LOPEZ, Maire, proposant de se prononcer sur :

- La création du groupement de commandes Ville/CCAS,
- Le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Centre Communal d'Action Sociale.

**Considérant** que le Centre Communal d'Action Sociale proposera le projet de convention lors de son conseil d'administration du 11 mars 2024 afin de valider les principes suivants :

- L'adhésion du CCAS au groupement de commande,
- Le projet de convention de groupement de commandes passé avec la Ville de Moissac et d'adhérer aux prestations suivantes :
  - Fournitures administratives,
  - Papier reprographie.
- L'autorisation à Madame MATALA, vice-présidente de signer la convention et d'en assurer l'exécution.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la création du groupement de commandes Ville/ Centre Communal d'Action Sociale,

**APPROUVE** que la Ville, représentée par Monsieur le Maire, soit le coordonnateur du groupement de commande,

**APPROUVE** le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Centre Communal d'Action Sociale,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à en assurer l'exécution,

**DIT** que les crédits seront inscrits dans le cadre du vote du budget primitif 2024.

Pour copie conforme  
Moissac, le 08 mars 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Guy LOURMEDE